

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CIVRIEUX

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal 15
En exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14

Séance du 11 janvier 2012

Date de convocation 5/01/2012
Date d'affichage 5/01/2012

Objet de la délibération

PROJET DE LIGNE À GRANDE
VITESSE PARIS / ORLÉANS /
CLERMONT-FERRAND /
LYON

L'an deux mil douze et le onze janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BEGUET Marie Jeanne.

Présents : Marie Jeanne BEGUET, Gérard PORRETTI, Roger CHORIER, Olivier PETIT, Joëlle BARON, Nadine BRIDAY, Gérard ALCINDOR, Gilles CREMET ; Marion DHERS ; Béatrice BERTHET ; Marie GRIMAUT ; Evelyne LEYENDECKER

A été nommé secrétaire : Marion DHERS

Pouvoirs : Éric PESCE à Evelyne LEYENDECKER ; Fabienne RICHARD à Marion DHERS

Absents : Gérard LAGNEAUX ;

Madame le maire explique que le débat public portant sur la création d'une Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont Lyon (LGV POCL) a lieu jusqu'au 31 janvier 2012. Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage du projet, a élaboré 4 scénarios : EST, MEDIAN, OUEST, OUEST-SUD. Tous les scénarios rejoignent, dans une de leur variante, la ligne LGV Paris Lyon actuelle au niveau de Montanay. Les scénarios OUEST, MEDIAN et EST présentent également une variante « accès par Mâcon » dont les options de passages suivent la LGV Paris Lyon existante avec des options supplémentaires se raccordant à la ligne PLM afin de desservir la gare de Perrache.

Quel que soit le scénario retenu, notre commune pourrait donc se voir fortement impactée par ce projet au niveau :

- de la variante accès par Mâcon qui traverserait de nouveau notre commune du Nord au sud
- du raccordement de la variante précédente à la ligne PLM
- de la variante accès par Roanne pour le raccordement à la LGV existant au niveau de Montanay.

La variante accès par Macon, doublement de la LGV actuelle, traverserait notre commune et probablement le futur Parc Naturel Régional de la Dombes dont l'étude permettant de statuer sur la faisabilité et l'opportunité de ce projet vient d'être lancée par le Conseil Régional. Elle entraînerait, une nouvelle fois, une consommation d'espace agricole dans des terres reconnues de forte valeur agronomique. En s'appuyant sur les chiffres des études réalisées dans le cadre du débat (emprise équivalent à 10 ha au km), cela consommerait une quarantaine d'hectares de terres agricoles. Les délaissés dus à la proximité avec la LGV actuelle devraient augmenter cette surface.

Il conviendrait, si l'option raccordement ligne PLM pour desservir la gare de Perrache était retenue, d'y ajouter les emprises correspondantes qui ne peuvent être évaluées.

La variante accès par Roanne avec raccordement au niveau de Montanay aurait un impact nettement moins défavorable, que ce soit au niveau du futur Parc Régional de la Dombes comme de la consommation d'espaces agricoles.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
du

Madame le Maire

Le Conseil municipal écoute l'exposé et, après en avoir délibéré :

- DEMANDE, quel que soit le scénario choisi, de privilégier la variante sud (par Roanne) d'accès sur Lyon

Marie Jeanne BÉGUET

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour,
mois et ans que ceux susdits

Madame le Maire



Marie Jeanne BÉGUET